

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du 17 septembre 2018

Délibération n° 2018-3031

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Caluire et Cuire

objet : Requalification des espaces publics du quartier de Montessuy - Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Conclusion d'une convention avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Le Faou

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 28 août 2018

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mercredi 19 septembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Brugnera, Burillon, Burrinand, MM. Butin, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mmes Corsale, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Lung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à M. Brumm), Galliano (pouvoir à M. Grivel), Barral (pouvoir à M. Vial), Blachier (pouvoir à M. Bernard), Buffet (pouvoir à M. Cochet), Cachard (pouvoir à Mme Ait-Maten), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Coulon (pouvoir à Mme Gailliot), Mme Crespy (pouvoir à Mme Basdereff), MM. Devinaz (pouvoir à M. Bret), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Hamelin (pouvoir à M. Guillard), Mmes Reveyrand (pouvoir à Mme Gandolfi), Servien (pouvoir à M. Vaganay).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

**Conseil du 17 septembre 2018****Délibération n° 2018-3031**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Caluire et Cuire

objet : **Requalification des espaces publics du quartier de Montessuy - Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Conclusion d'une convention avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 23 août 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération de requalification des espaces publics du quartier Montessuy à Caluire et Cuire fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020, votée par le Conseil de la Métropole le 6 juillet 2015.

**I - Contexte**

Lyon Métropole habitat (LMH) a engagé, en accord avec la Métropole de Lyon, la Ville de Caluire et Cuire et l'État, une opération de démolition-reconstruction des résidences sociales de Montessuy-Pasteur à Caluire et Cuire (282 logements locatifs sociaux) :

- îlot sud (opération livrée en 2014) : 130 logements construits dont 78 logements locatifs sociaux,
- îlot ouest (opération en cours 2016-2019) : démolition de 110 logements sociaux (3 bâtiments) et reconstruction sur cet îlot, après déclassement de voirie, de 221 logements dont 104 logements locatifs sociaux (+ 13 locatifs en prêt locatif social -PLS- en usufruit),
- îlot est (opération programmée 2019-2022) : démolition de 172 logements sociaux puis reconstruction de 106 logements sociaux (70 % en prêt locatif à usage social -PLUS- et 30 % en prêt locatif aidé d'intégration -PLAI-), 76 logements en accession privée et 21 logements en accession sociale (portage LMH).

La Métropole accompagne ce projet en requalifiant les espaces publics du quartier. Cette opération d'aménagement est découpée en 2 phases suivant l'opération de renouvellement urbain portée par LMH :

- phase 1 : espaces publics bordant l'îlot ouest,
- phase 2 : espaces publics bordant l'îlot est.

La présente délibération porte sur la mise en œuvre de la phase 1 de l'opération programmée en travaux, pour l'année 2019. Les travaux de la phase 2 seront, quant à eux, engagés à l'horizon 2023-2024, après la livraison des derniers bâtiments.

**II - Projet****1° - Objectifs**

La requalification des espaces publics permet de finaliser la phase 1 de l'opération de renouvellement urbain du quartier Montessuy. L'intervention porte sur les rues Pasteur, Montessuy et Branly et vise à :

- valoriser les identités du site (Fort de Montessuy et galerie militaire) et les équipements de proximité (équipements scolaires et voie verte notamment),
- accompagner la création d'une nouvelle polarité commerciale,
- apaiser les circulations et assurer les continuités cyclables sur le périmètre du projet.

## 2° - Caractéristiques du projet

La première phase de travaux prévoit :

- la requalification des rues Montessuy (ex-rue Painlevé) et Branly : aménagement de 2 trottoirs latéraux accessibles et d'une bande de stationnement longitudinale plantée d'arbres de haute tige,
- la création d'une bande de trottoir et de stationnement sur la rive ouest de la rue Pasteur en accompagnement des opérations immobilières livrées entre 2018 et 2019,
- le marquage de bandes cyclables sur la rue Pasteur (demande issue de la phase de concertation réglementaire initiée en décembre 2017),
- la modification du réseau des lignes aériennes de contact pour la ligne C1 sur la rue Pasteur,
- l'aménagement d'un carrefour à feux à l'intersection Montessuy/Pasteur, et l'adaptation des carrefours à feux Painlevé/Pasteur et Branly/Pasteur,
- la création d'ouvrages de gestion et de rétention des eaux pluviales.

L'enveloppe financière prévisionnelle affectée à ces travaux s'élève à 1 545 000 € TTC. Les travaux sont programmés pour mars 2019 avec une livraison prévisionnelle pour octobre 2019.

## III - Convention SYTRAL

La modification des emprises de domaine public associée aux opérations immobilières de démolition-reconstruction nécessite la modification des lignes aériennes de contact alimentant la ligne de trolleybus C1 sur la rue Pasteur, sur le linéaire compris entre les rues Montessuy et Branly.

Dans un souci de libération du domaine public et d'optimisation des coûts, il est recherché la maximisation des accroches en façades sur la rive ouest de la rue Pasteur. La création de ces accroches nouvelles entraîne, par effet induit, le déplacement des mâts de support sur la rive ouest. L'opération prévoit la dépose de 10 mâts remplacés par la création de 5 accroches en façade et la relocalisation de 5 mâts réalisées sous la maîtrise d'ouvrage du SYTRAL mais financées par la Métropole pour un montant estimé à 350 000 € TTC.

La convention de financement à conclure avec le SYTRAL a pour objet de :

- décrire les travaux de déplacement des lignes aériennes de contact nécessaires dans le cadre de la requalification des espaces du quartier Montessuy,
- définir les modalités de participation financière de la Métropole à la réalisation de ces travaux.

## IV - Demande de participation de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse

Le projet prévoit une déconnexion partielle des eaux pluviales par la mise en œuvre de dispositifs de rétention-infiltration sur les rues Branly et Pasteur. Dans ce cadre, le projet d'aménagement est éligible à une participation de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse dans le cadre de sa politique de désimperméabilisation et de protection des milieux naturels.

Un dossier de demande de participation sera déposé courant 2018. Le montant de la subvention n'étant pas connu à ce jour, il fera l'objet d'une individualisation d'autorisation de programme en recettes à délibérer ultérieurement.

## V - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Les dépenses relatives aux études et aux travaux sont estimées à 1 680 000 € TTC (date de valeur juin 2018) ainsi réparties :

- 135 000 € TTC pour les études et les frais de régularisation foncière,
- 1 545 000 € TTC pour les travaux.

L'opération a déjà fait l'objet d'une autorisation de programme partielle de 85 243 € TTC à partir de l'autorisation de programme études. L'autorisation de programme complémentaire nécessaire à la réalisation du projet s'élève donc à 1 594 757 € TTC sur le budget principal.

Sur le budget annexe des eaux, une dépense de 30 000 €HT est prévue pour le dévoiement d'un réseau rendu nécessaire par la mise en place de plantations d'alignement ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

### DELIBERE

#### 1° - Approuve :

a) - le programme de requalification des espaces publics du quartier Montessuy (phase 1) à Caluire et Cuire,

b) - l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux,

c) - la convention à conclure avec le SYTRAL.

#### 2° - Autorise monsieur le Président à :

a) - signer la convention avec le SYTRAL et l'ensemble des actes y afférents,

b) - solliciter auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse les subventions pour les actions et travaux à mener dans le cadre de ce projet, accomplir toutes les démarches et signer tous documents nécessaires auxdites demandes et à leur régularisation.

**3° - Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale n° P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, pour un montant de 1 594 757 € TTC pour le budget principal et 30 000 € HT pour le budget annexe des eaux en dépenses à la charge :

- du budget principal pour un montant de 1 594 757 € TTC, réparti selon l'échéancier suivant :

- . 139 757 € en 2018,
- . 1 080 000 € en 2019,
- . 375 000 € en 2020,

sur l'opération n° 0P09O5104 ;

- du budget annexe des eaux pour un montant de 30 000 € HT en 2019 sur l'opération n° 1P09O5104.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 1 680 000 € TTC pour le budget principal, en raison de l'individualisation partielle pour un montant de 85 243 € TTC à partir de l'autorisation de programme études, et à 30 000 € HT pour le budget annexe des eaux en dépenses.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 19 septembre 2018.**